

## La chasse en forêt domaniale de CARNELLE



Les sangliers, une population à réguler.

La chasse est pratiquée chaque année en forêt domaniale de Carnelle. Elle permet de réguler les populations de sangliers, chevreuils et cerfs et contribue ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers.

De cette régulation dépendent :

- l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- le renouvellement de la forêt,
- la limitation des accidents avec les véhicules,
- la réduction des dégâts sur les terrains agricoles.

## La forêt domaniale de Carnelle, grande d'environ 975 hectares, abrite une population de cerfs, chevreuils et de sangliers

Sans régulation, une trop forte densité de ces animaux pourrait entraîner des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses (abroustissement).

Le niveau de la population de cervidés est contrôlé par la chasse. Le nombre d'animaux à prélever est défini chaque année par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

## Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée

L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse: la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France), la DDT (Direction Départementale des Territoires), le Conseil Général, les associations d'usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l'Etat (Gendarmerie et Police).



La forêt de Carnelle

## PRUDENCE, action de chasse du 3 octobre 2014 au 27 février 2015

Lors des journées de chasse, des panneaux 'chasse en cours' sont disposés en périphérie du secteur chassé.

**Promeneurs, cavaliers, cyclistes ...**, vous devez être attentifs à la signalétique mise en place.

**Il est demandé de ne pas pénétrer dans les zones chassées.**

## Calendrier des jours de chasse 2014-2015 en forêt de Carnelle du 3 octobre 2014 au 27 février 2015

<b>OCTOBRE 2014</b>	LES VENDREDIS 03 - 10 - 17 - 24 - 31
<b>NOVEMBRE 2014</b>	LES VENDREDIS 7 - 14 - 21 - 28
<b>DECEMBRE 2014</b>	LES VENDREDIS 5 - 12 - 19 LE MARDI 16
<b>JANVIER 2015</b>	LES VENDREDIS 09 - 16 - 23 - 30 LE MARDI 06
<b>FEVRIER 2015</b>	LES VENDREDIS 06 - 13 - 20 - 27

## Se tenir informé avant une sortie en forêt

- Le calendrier des jours chassés dans toutes les forêts domaniales est disponible sur [www.onf.fr](http://www.onf.fr).
- Des affiches seront apposées sur les panneaux d'information en forêt.
- Des panneaux 'chasse en cours' sont disposés le jour de chasse autour du secteur chassé.